



2022

Rapport annuel
de la vérificatrice générale
de Laval

présenté au conseil municipal



UN REGARD OBJECTIF ET INDÉPENDANT

[Fiches sommaires](#)



Bureau du vérificateur
général de Laval



ACCÈS AUX DOCUMENTS

En vertu de la Loi¹, la Ville a l'obligation de répondre aux demandes d'accès aux documents reçues.

Pourquoi est-ce important ?

La Loi favorise la transparence des activités de la Ville, et encadre indirectement les demandes d'informations de la part d'autres organismes.

Les demandes

Entre janvier 2020 et juin 2022 :

- 9 142** demandes d'accès aux documents traitées
- 52** demandes de révision
- 2 074** demandes de communication traitées
- 76%** ont donné lieu à un accès total ou partiel aux documents

Constatations de l'audit

Le Service du greffe s'est doté de pratiques qui favorisent le traitement des demandes conformément aux exigences de la loi. Cependant certains éléments pourraient améliorer son efficacité ainsi que la qualité de l'information et la transparence des activités.

Documentation des dossiers

- Lors de refus partiels ou complets impliquant des articles discrétionnaires ou plusieurs articles, l'analyse ayant mené à la décision n'est pas documentée par écrit au dossier.

Délais des réponses

- Selon les données fournies par le Service du greffe, 71 % des demandes reçoivent une réponse à l'intérieur du délai prescrit, et 20 % à l'intérieur du délai additionnel.
- Pour ces dernières ainsi que pour les 5 % des demandes dont les délais sont dépassés, le service n'en consigne pas les raisons à des fins d'amélioration continue.
- Pour la période audité, le délai de réponse de 20 jours a été dépassé pour 1 867 demandes, et celui de 30 jours, pour 436 demandes. Dans ce dernier cas, il était de 31 à 97 jours, avec une médiane de 35 jours.

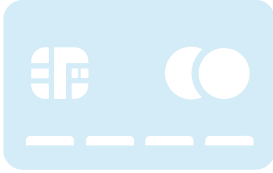
Partage de l'information

- Le site Web des demandes d'accès aux documents présente des informations incorrectes quant aux frais exigibles et au délai de réponse de base.
- Les diverses parties prenantes bénéficieraient d'une diffusion publique d'informations en lien avec les activités d'accès aux documents.

Recommandations

Le rapport a donné lieu à 6 recommandations permettant d'améliorer son efficacité, ainsi que la qualité de l'information et la transparence des activités.

¹ Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels



CARTES DE CRÉDIT D’AFFAIRES ET REMBOURSEMENTS DE FRAIS

La Ville utilise des cartes de crédit pour payer des biens et des services et rembourse à ses employés les frais engagés dans leurs fonctions.

Pourquoi est-ce important ?

Un cadre de contrôle interne efficace est essentiel pour assurer la légitimité des achats et favoriser une saine gestion des fonds publics.

Les chiffres de 2022

Plus de **1,1 M \$** d’achats au moyen de cartes de crédit d’affaires

84 cartes de crédit actives

Près de **1,2 M \$** de frais remboursés aux employés

Constatations de l’audit

La Ville s’est dotée d’un cadre de gestion des cartes de crédit correspondant à ses besoins, mais les contrôles appliqués sont parfois incohérents avec ceux d’autres modes d’achats. De même, elle encadre en général adéquatement les remboursements de frais des employés, bien que les balises destinées à favoriser des choix économiques soient insuffisantes.

Harmonisation des politiques

- Les politiques de la Ville n’ont pas été mises à jour de façon périodique pour en clarifier les imprécisions, favoriser des choix économiques et les arrimer entre elles et avec ses objectifs stratégiques.
- Aucune limite en matière de frais d’hébergement remboursés n’est prévue aux encadrements : des frais allant de 134 \$ à 362 \$ la nuitée ont été remboursés pour le même congrès.

Contrôle des transactions

- Les contrôles des remboursements de frais et des transactions par cartes de crédit sont généralement bien appliqués.
- L’encadrement global du budget annuel récurrent de 120 000 \$ prévu pour des dépenses de reconnaissance est déficient.
- Les compensations pour l’utilisation de véhicules personnels (340 000 \$ en 2022) n’étaient pas accompagnées d’une pièce justificative à l’appui du kilométrage effectué.

Suivi et prise de mesures correctives

- La Ville n’a pas déployé d’activités de suivi visant à déceler les abus et les inefficiences dans l’utilisation des cartes de crédit et les remboursements de frais.
- Lorsqu’une situation de dépenses non autorisées a été découverte, les mesures correctives ont pris plusieurs mois à se déployer, et les sommes (environ 1 000 \$) n’ont pas été récupérées.

Recommandations

Au nombre de 10, elles visent entre autres à mieux encadrer les activités liées aux cartes de crédit et aux remboursements aux employés, et à clarifier les règles applicables aux dépenses de reconnaissance.



CARTES D'ESSENCE

Le Service de police et le Service de sécurité incendie utilisent couramment des cartes de crédit d'essence pour leurs achats de carburant.

Pourquoi est-ce important ?

Des contrôles suffisants sont nécessaires pour prévenir les mauvaises utilisations des cartes d'essence et le gaspillage de fonds publics.

Les chiffres

2,1 M\$

d'achats en 2022

Nombre de cartes actives associées à un véhicule en juin 2022

Police

Sécurité incendie

336

106

Constatations de l'audit

Bien que le Service de police et le Service de sécurité incendie, qui sont les plus grands utilisateurs des cartes d'essence, se soient dotés de directives afin d'en assurer une gestion adéquate, les contrôles exercés par le Service de police sont nettement insuffisants pour le volume d'achats, qui s'élève à 1,5 million \$ en 2022.

Gestion des cartes

- La gestion des cartes d'essence manque de rigueur : aucun mécanisme ne permet de s'assurer que les cartes actives sont associées à des véhicules en service.
- Au Service de police, la gendarmerie n'a pas mis en place de registre pour recenser les utilisateurs et les véhicules concernés lors de l'emprunt d'une carte de réserve, bien que 90 000 \$ y aient été portés de juin 2020 à mai 2022.

Contrôle des transactions

- Au Service de police, les reçus annotés ne sont pas utilisés pour valider le caractère raisonnable des achats d'essence. De plus, les rapports d'exception détectant des transactions potentiellement illégitimes n'ont pas été analysés.
- Au Service de sécurité incendie, un renforcement des contrôles pour certains secteurs d'activités était nécessaire : il a été mis en place avant la fin de notre audit.

Surveillance et prise de mesures correctives

- La Ville n'a pas déployé d'activités de surveillance des achats par cartes d'essence visant à corriger les inefficiences et les incohérences.
- Le conseil municipal n'a pas été clairement informé des achats d'essence, qui totalisent 2,1 M \$ en 2022.
- De 2020 à 2022, les retards de paiement des soldes de cartes d'essence ont coûté 17 000 \$, sans que la situation soit prise en main.

Recommandations

Au nombre de 6, elles visent principalement à améliorer l'efficacité des contrôles de gestion pour optimiser l'utilisation des cartes d'essence de la Ville ainsi qu'à assurer une plus grande transparence des achats qui y sont portés.

ENTRETIEN ET RÉPARATION DES IMMEUBLES À L'OMHL¹

L'OMHL a pour mission d'offrir des logements sociaux et abordables de qualité, de développer le parc immobilier afin de mieux répondre aux besoins des citoyens.

Pourquoi est-ce important ?

Dans un contexte de rareté de logements abordables, l'entretien du parc immobilier est essentiel pour prolonger la durée de vie des immeubles, en assurer la pérennité et ainsi répondre à la demande.

Les logements

481
appartenant à l'OMHL

1 654
en HLM² gérés
pour la SHQ³

307
en HLM
fermés

134 M\$
déficit de maintien des HLM

Constatations de l'audit

L'OMHL a mis en place des pratiques en matière d'entretien et de réparation des immeubles sous sa responsabilité qui favorisent le respect des exigences et des pratiques déterminées ou suggérées par la SHQ, ainsi qu'une gestion efficiente et efficace de ces activités. Cependant, certains éléments pourraient être améliorés pour maintenir et améliorer la pérennité de son parc immobilier.

Inspection préventive

- L'OMHL utilise à bon escient les outils mis à sa disposition pour faciliter la planification des inspections préventives.
- La planification de l'inspection des logements n'est pas répartie de manière à couvrir l'ensemble du parc immobilier dans les délais suggérés.
- Les fréquences d'inspection de certains composants des immeubles s'écartent des délais suggérés.

Logement vacant

- Le délai de 90 jours fixé pour la remise en état des logements a été dépassé dans 43 % des cas pour les HLM et 35 % pour les immeubles appartenant à l'OMHL.
- À la fin de nos travaux, l'OMHL a révisé son processus de remise en état d'un logement vacant, processus qui sera appliqué au courant de 2023.

Réserve financière

- La contribution annuelle à la réserve financière de remplacement immobilière constituée pour le maintien des immeubles respecte ce qui est exigé par la SHQ.
- Les sommes détenues sont actuellement insuffisantes pour financer à court terme les projets de rénovation et de maintien de certains des immeubles détenus par l'OMHL.

Recommandations

Les 9 recommandations de cet audit visent à renforcer l'efficacité et l'efficacé de l'entretien et réparation des immeubles dont l'OMHL est responsable.

¹ Office municipal d'habitation de Laval

² Habitation à loyer modique

³ Société d'habitation du Québec



APPLICATION DES RECOMMANDATIONS

La vérificatrice générale formule des constats et des recommandations dans ses audits de performance.

Pourquoi est-ce important ?

L'application des recommandations contribue à améliorer la qualité de la gestion de la Ville.

Les chiffres

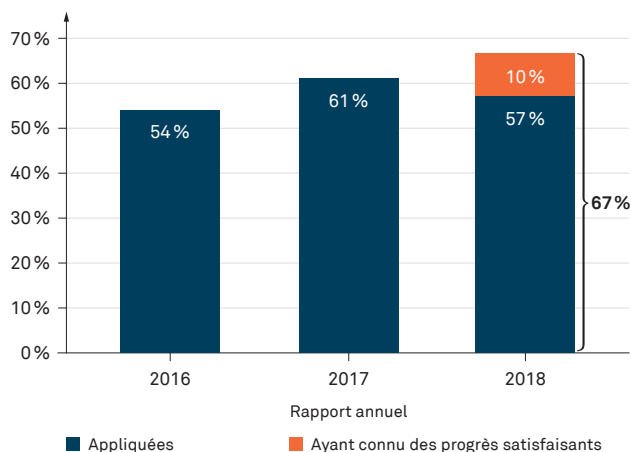
137
recommandations
suivies, formulées
dans **14** audits
de performance

Résultats

Près de 4 années après l'audit, 67 % des recommandations du rapport annuel 2018 ont été appliquées ou ont connu des progrès satisfaisants.

En 2022, la vérificatrice générale a modifié son indicateur afin d'y intégrer les recommandations dont les progrès observés sont satisfaisants.

Taux d'application des recommandations



Plans d'action du rapport annuel 2021

3 plans d'action analysés pour l'application de 27 recommandations :

- 100 % des plans d'action sont complets

État d'avancement aux 1^{er} et 2^e suivis

1^{er} suivi des recommandations du rapport annuel 2020 :

- 27 % des 41 recommandations sont appliquées

2^e suivi des recommandations du rapport annuel 2019 :

- 38 % des 69 recommandations sont appliquées



2022



Bureau du vérificateur
général de Laval

1200, boul. Chomedey,
suite 500
C.P. 422 Succ. Saint-Martin,
Laval (QC) H7V 3Z4

Téléphone
450 978-6888
Télécopieur
450 680-2866

Courriel
acces.bvg@laval.ca